



## CAPD du 29 juin 2018

### Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Après le changement des rythmes scolaires mis en place dans la précipitation en juin 2017, voici le changement des programmes au pas de charge en juin 2018... Il devient décidément difficile d'anticiper la rentrée dans les écoles ! A peine mis en place, les programmes de 2016 sont déjà caducs ! Mi-juin, le Ministère a annoncé des « **ajustements** » **des programmes des cycles 2, 3 et 4 applicables dès la rentrée 2018**. Ils seraient présentés lors du prochain Conseil supérieur de l'éducation qui devrait se tenir dans la première quinzaine de juillet. Par ailleurs, des « repères annuels » devraient être publiés dans les mois à venir. Ce calendrier ne laisse aucun temps pour la concertation ou le travail en équipe. C'est faire bien peu de cas de tout le travail préparatoire réalisé par nos collègues pour préparer l'année scolaire à venir. La bienveillance du ministre consiste-t-elle à garantir aux enseignants qu'ils n'auront pas le temps de s'ennuyer cet été ? Une nouvelle fois, c'est un sentiment de mépris qui gagne les salles des maîtres.

**L'accès à la hors-classe** est à l'ordre du jour de cette CAPD. Si le SE Unsa se réjouit que l'accord PPCR prévoit explicitement une carrière sur deux grades pour tout agent qui dispose d'une carrière complète, la mise en place pratique des nouvelles modalités d'accès à ce grade est à revoir. 2018 est une année transitoire pour l'avancement à la hors classe. A partir de l'année prochaine, tous les néo-promouvables auront eu un rendez-vous de carrière dont l'appréciation finale servira dans le barème de passage. Cette année, la procédure mise en place vise à gérer le « stock » des promovables en dehors de la fenêtre des rendez-vous de carrière. L'appréciation de l'IEN a donc été posée sans rencontre avec les personnels concernés. Faute d'éléments probants, ceci a donné lieu pour beaucoup à des avis « satisfaisant » par défaut. Pour tous ces collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière, le SE Unsa demande qu'il soit acté que l'appréciation du DASEN sera révisable pour les campagnes ultérieures, comme cela a été évoqué en groupe de travail. Nous demandons également que les appréciations puissent faire l'objet d'un recours, comme ce sera le cas pour l'appréciation du rendez-vous de carrière, et que tous ces recours soient étudiés. Il y va de l'équité entre les cohortes d'agents. Enfin, en cas d'égalité, le départage se fait à l'ancienneté de grade, ce qui pénalise les collègues ayant changé de corps, au premier rang desquels les instituteurs devenus PE par liste d'aptitude. L'ancienneté de services, calculée de manière identique pour tous les collègues d'un même département, doit servir d'élément de départage.

Autre point de cette CAPD, la phase d'ajustement du mouvement. Nous remercions

les services pour la transmission rapide des documents, qui nous a permis d'effectuer notre travail d'élues paritaires. Nous sommes surprises du grand nombre d'agents sans postes à l'issue de cette phase, plus important que les années précédentes. Comment ces collègues seront-ils affectés ? Quels seront les critères pris en compte ? Il aurait été souhaitable que les personnes nommées sur les postes particuliers et à profil puissent être remplacées sur leur poste d'origine dès cette CAPD, permettant ainsi une affectation au barème. Par ailleurs, plusieurs écoles sont dans l'attente de la nomination d'un collègue, suite à l'effet en chaîne des nombreuses fermetures conditionnelles de janvier : les collègues potentiellement impactés par ces fermetures ont dû participer au mouvement, un nouveau poste leur a été attribué, qu'ils n'occuperont finalement pas puisqu'ils peuvent retourner dans leur école d'origine ! Comment mettre en place sereinement le travail d'équipe que l'on nous demande par ailleurs ? Nous redisons ici notre opposition à ces trop nombreuses fermetures « à suivre », qui déstabilisent pendant 2 trimestres les équipes et les familles des écoles menacées, particulièrement en milieu rural, puis retentissent sur les nominations dans les autres écoles.

Enfin, concernant les Ineat / Exeat, nous rappelons la demande d'un traitement particulier pour les personnels victimes du dysfonctionnement de la phase des permutations informatisées : 2 entrants et 2 sortants potentiels étaient concernés dans notre département.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élues du SE Unsa 71 en CAPD